

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE LUSIGNAN**

BP 40002 – 86600 LUSIGNAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} MARS 2018
--

Le jeudi 22 Février deux mil dix-huit, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 1^{er} Mars deux mil dix-huit à 19h00.

Le jeudi 1^{er} Mars deux mil dix-huit, à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Myriam Balestrat, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, René Gibault, Karine Hécho-Hamard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Francine Maringues, Catherine Marot, Christine Palomba, Alain Portron, Francis Rogeon, Claudine Vaillant, Gérard Van Praët.

Absents représentés : M^{mes} et MM. Marcel Bell (*René Gibault*), Anne Gatard-Braconnier (*Christine Baulouet-Chaintré*), Patrice Lalande (*Myriam Balestrat*), Alain Sèvre (*Claudine Vaillant*), Karine Vadier-Chauvineau (*Patrick Hérault*).

Absent excusé : M. Jean-Louis Ledoux.

Madame Christine Baulouet-Chaintré est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Devis de ravalement de façade et mur mitoyen de la maison située au 2 rue Notre-Dame

Monsieur le Maire présente ce devis et fait le détail des travaux à réaliser. Il informe les membres du Conseil Municipal que ce devis présenté par l'entreprise Art de Bâtir, domiciliée à « ZA La Pazioterie » 86600 Coulombiers, s'élève à 24 950.48 € HT soit 29 940.58 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi qu'à déposer la déclaration préalable pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur René Gibault, Maire, lève la séance à 19h30.